



Groupe d'Etats contre la corruption
Group of States against corruption



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE I – AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES PROBLEMES CRIMINELS

Strasbourg, 12 mars 2002

Greco (2002) 1F Final

**Rapport d'activités consolidé du GRECO
couvrant la période initiale de son fonctionnement
(mai 1999 – mai 2002)**

adopté par le GRECO lors de sa 8^{ème} réunion plénière
(Strasbourg, 4-8 mars 2002)

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	Introduction.....	3
II.	Action du Conseil de l'Europe contre la corruption.....	3
III.	Objet et fonctions du GRECO	4
IV.	Organes du GRECO.....	4
V.	Composition des organes du GRECO	4
VI.	Budget du GRECO.....	5
VII.	Réalisations du GRECO.....	5
VIII.	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).....	6
IX.	Communication	6
X.	Calendrier succinct des activités	6
XI.	Objectifs liés à la continuation du fonctionnement du GRECO	7

ANNEXES

<i>Annexe I</i>	<i>Liste des Membres du GRECO.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe II</i>	<i>Liste des Evaluateurs du GRECO</i>	<i>17</i>
<i>Annexe III</i>	<i>Aperçu comparatif du financement du GRECO depuis 1999</i>	<i>27</i>

I. Introduction

Le GRECO a été créé pour une période initiale de trois ans, conformément au paragraphe 6 de la *Résolution (96) 36 du Comité des Ministres établissant les critères relatifs aux accords partiels et élargis* et à la *Résolution (99) 5 des membres du Comité des Ministres instituant le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)*. A l'issue de cette période initiale, le Comité des Ministres est appelé à évaluer son fonctionnement et à décider s'il convient de dissoudre l'Accord partiel élargi – en l'occurrence le GRECO – ou de l'autoriser à continuer à fonctionner.

L'objectif du présent rapport est de présenter les activités du GRECO au cours de cette période initiale, son fonctionnement et ses réalisations, mais aussi les défis et les échéances auxquels il est confronté pour l'avenir, afin de faciliter l'examen du fonctionnement du GRECO et d'éclairer la décision du Comité des Ministres quant à la continuation de ses travaux.

La *Résolution (99) 5* instituant le GRECO sous la forme d'un accord partiel élargi a été adoptée formellement le 1^{er} mai 1999. En juillet de la même année le Comité statutaire du GRECO a adopté son premier budget couvrant la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 1999. En pratique les activités du GRECO ont démarré en octobre 1999, lorsqu'il a tenu sa première réunion plénière.

Ce rapport couvre les activités menées avant mai 2002, soit trois ans après l'adoption de la *Résolution (99) 5*. Au cours de cette période, le GRECO a connu un développement rapide, il a procédé à un nombre considérable d'évaluations par pays et le nombre de ses membres a doublé. A ce jour, 32 Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la Bosnie-Herzégovine et les Etats-Unis d'Amérique ont adhéré au GRECO.¹ De nouvelles adhésions sont attendues, de même que plusieurs adhésions automatiques découlant de l'entrée en vigueur de la *Convention pénale contre la corruption*. Cette entrée en vigueur interviendra le 1^{er} juillet 2002, soit le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de trois mois après que soit intervenue la quatorzième ratification par un Etat membre le 8 mars 2002. Celle-ci confèrera des fonctions accrues au GRECO, qui seront de nature conventionnelle.

II. L'action du Conseil de l'Europe contre la corruption

Les activités du Conseil de l'Europe contre la corruption ont été menées sur la base d'un *Programme d'action* adopté par le Comité des Ministres en novembre 1996. Le deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, en octobre 1997, a mis en évidence le caractère prioritaire de ce programme pour l'Organisation. Le Comité des Ministres a adopté la *Résolution (97) 24 sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption* en novembre 1997, la *Convention pénale sur la corruption* en novembre 1998, la *Convention civile sur la corruption* en septembre 1999 et la *Recommandation N° R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics* en mai 2000. Un Protocole additionnel à la Convention pénale et une Recommandation sur des règles communes pour la prévention de la corruption dans le financement des partis et des campagnes politiques sont en cours d'élaboration. Le Comité des Ministres a également autorisé, en vertu de la *Résolution (98) 7*, la création du GRECO en mai 1998, sous forme d'Accord partiel et élargi,

¹ Au 8 mars 2002, le GRECO comptait 34 membres : Belgique, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède (Etats fondateurs – 1^{er} mai 1999), Pologne (date d'adhésion 20 mai 1999), Hongrie (9 juillet 1999), Géorgie (16 septembre 1999), Royaume-Uni (18 septembre 1999), Bosnie-Herzégovine (25 février 2000), Lettonie (27 juillet 2000), Danemark (3 août 2000), Etats-Unis d'Amérique (20 septembre 2000), "l'ex-République yougoslave de Macédoine" (7 octobre 2000), Croatie (2 décembre 2000), Norvège (6 janvier 2001), Albanie (27 avril 2001), Malte (11 mai 2001), Moldova (28 juin 2001), Pays Bas (18 décembre 2001), Portugal (1^{er} janvier 2002) et République tchèque (9 février 2002).

en vue d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des normes contre la corruption adoptées par le Conseil de l'Europe. À la fin avril 1999, et conformément au paragraphe 2 de la *Résolution (96) 36*, le nombre nécessaire d'Etats avait notifié au Secrétaire Général leur volonté d'en devenir membres.

III. Objet et fonctions du GRECO

Convaincus que la corruption représente une menace sérieuse contre l'Etat de droit, la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale, qu'elle entrave le développement économique, et met en danger la stabilité des institutions démocratiques et les fondations morales de la société, les représentants de dix sept Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la *Résolution (99) 5* instituant le GRECO et approuvant son Statut.

Aux termes de son Statut, le GRECO a pour objet d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en veillant à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris dans ce domaine, par le biais d'un processus dynamique d'évaluations et de pressions mutuelles. A cette fin, le GRECO a été chargé de :

- i. suivre l'application des Principes Directeurs pour la lutte contre la corruption tels qu'adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 6 novembre 1997 ;
- ii. suivre la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux qui seront adoptés en application du Programme d'action contre la corruption, conformément aux dispositions contenues dans ces instruments.

IV. Organes du GRECO

Les organes permanents spécifiques du GRECO sont : le GRECO, se réunissant dans sa composition plénière ; le Bureau du GRECO et le Comité Statutaire (voir ci-dessus). Le Statut prévoit également des organes *ad hoc* tels que les groupes de travail et les équipes d'évaluation par pays.

En vertu de l'article 18 du Statut, le Comité Statutaire détermine le montant des contributions financières obligatoires pour chaque membre, adopte le budget et approuve les comptes du GRECO.

Le Comité des Ministres, dans sa composition limitée aux représentants des Etats Membres du GRECO et après consultation des Etats non-membres qui y participent déjà, peut inviter des Etats non-membres à en devenir membres.²

Outre ses compétences en vertu du Statut du Conseil de l'Europe et des traités et autres instruments, le Comité des Ministres en tant que tel exerce des fonctions spécifiques en vertu du Statut du GRECO. Il peut inviter la Communauté européenne à participer aux travaux du GRECO³. Il peut aussi inviter d'autres Comités du Conseil de l'Europe à désigner un représentant au GRECO, après avoir consulté ce dernier.⁴ Il reçoit le rapport annuel et les comptes annuels du GRECO.⁵

V. Composition des organes du GRECO

Chaque membre est représenté en plénière par une délégation composée de deux personnes au maximum (l'annexe I comprend la liste des membres du GRECO). Les

² Cf. Article 4, paragraphe 4 du Statut du GRECO.

³ Cf. Article 5 du Statut

⁴ Cf. Article 7 paragraphe 2 du Statut.

⁵ Cf. Article 8, paragraphe 3, *littera* iii et article 18 paragraphe 4 du Statut, en accord avec le paragraphe 7 de la *Résolution (96) 36*

organes suivants désignent également un représentant aux réunions du GRECO : l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE, voir ci-dessus), le Comité Statutaire⁶ le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Ces réunions sont présidées par le Président et le Vice-président du GRECO dont les fonctions sont précisées par le Statut et le Règlement intérieur du GRECO. Ceux-ci, ainsi qu'un maximum de cinq autres représentants, constituent le Bureau du GRECO.⁷

Le GRECO compose, parmi la liste des évaluateurs désignés par chaque membre, les équipes qui évalueront la manière dont chaque membre s'acquitte des engagements résultant des instruments du Conseil de l'Europe contre la corruption, sur la base des sujets choisis pour un cycle d'évaluation donné (l'annexe II reproduit la liste des évaluateurs). Le Groupe est assisté par un Secrétariat mis à disposition par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et à la tête duquel se trouve un Secrétaire Exécutif.⁸

Le Comité statutaire du GRECO est composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe également membres du GRECO ainsi que des représentants désignés spécifiquement à cet effet par les autres membres du GRECO.

VI. Budget du GRECO

Les ressources financières du GRECO sont régies par l'article 17 du Statut et sont soumises aux règles concernant les Accords partiels élargis du Conseil de l'Europe.⁹ Sur la base d'une proposition préliminaire de son Bureau, le GRECO approuve un projet de propositions budgétaires qu'il transmet au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le projet de budget est examiné par le Comité du Budget qui adopte son rapport et est ensuite soumis pour adoption au Comité Statutaire. L'utilisation des ressources financières du GRECO fait l'objet d'un contrôle par la Commission de vérification des comptes. Le budget du GRECO s'élève à 1 533 800 € pour l'exercice de l'année 2002 (l'annexe III offre un aperçu du financement du GRECO depuis sa création).

VII. Réalisations du GRECO

Au cours de cette phase initiale de fonctionnement les activités du GRECO se sont d'abord concentré sur la mise en place des instruments et des structures lui permettant de mener efficacement ses travaux. Le GRECO s'est immédiatement ensuite attaché à la mise sur pied des procédures d'évaluation correspondant au premier cycle. A la date d'adoption du présent rapport, le 8 mars 2002, le GRECO avait procédé à 24 visites d'évaluation et avait adopté 18 rapports d'évaluation.¹⁰

Le premier cycle d'évaluation porte sur des aspects relativement généraux, sur la base des Principes Directeurs (« PDC ») suivants de la *Résolution (97) 24* :

⁶ M. Gérard PHILIPPS a présidé la 5^{ème} réunion du Comité Statutaire du GRECO, remplaçant ainsi M. Sabin POP.

⁷ Pour le moment le Bureau du GRECO ne comprend que cinq membres qui sont actuellement les suivants :

- M. Michel GAUTHIER, Président du GRECO (France)
- M. Drago KOS, Vice-Président du GRECO (Slovénie)
- M. Manfred MÖHRENSCHLAGER (Allemagne)
- M. Akos KARA (Hongrie)
- M. Valentin DUENAS-JIMENEZ (Espagne)

⁸ Le cadre des emplois du GRECO est le suivant : 1 A5, 2 A2/A3, 1 TLD A2/A3, 1 B4, 1 B3, 1 B2 et 1 TLD B2.

⁹ En particulier les Résolutions (96) 36, (94) 31, (93) 28 et le Règlement financier.

¹⁰ Le premier cycle d'évaluation devait initialement courir du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001. Du fait de l'augmentation rapide du nombre de membres, le cycle d'évaluation a été étendu jusqu'au 31 décembre 2002, sans porter préjudice à la préparation du Deuxième Cycle d'Evaluation qui doit commencer le 1^{er} janvier 2003. Le GRECO a convenu de mener les procédures d'évaluation du Premier Cycle en ce qui concerne tous ses nouveaux membres, même si cela impliquerait la conduite en parallèle, pendant un certain temps, des Premier et Deuxième Cycles.

- Indépendance, autonomie et pouvoirs des personnes et agences responsables de la prévention, des enquêtes, des poursuites et des sanctions concernant les infractions de corruption (PDC3) ;
- Les immunités à l'égard des enquêtes, des poursuites et des sanctions concernant les infractions de corruption (PDC6) ;
- Spécialisation, moyens et formation des personnes ou agences responsables de la lutte contre la corruption (PDC7).

Ces évaluations ont été réalisées dans un climat de confiance et de coopération. Tous les rapports d'évaluation sont désormais publics, à l'exception des quatre rapports adoptés lors de la 8^{ème} réunion du GRECO (4-8 mars 2002). Les autorités des membres concernés considèrent actuellement la question de la publication. La pratique qui s'est développée de rendre publics des rapports qui sont en principe confidentiels confirme la confiance qui est témoignée par les membres du GRECO quant à la fiabilité des procédures établies dans le cadre de cet Accord.

Par ailleurs, du fait de son expertise, le GRECO est appelé à contribuer à l'élaboration de politiques en étant en contact avec le Comité des Ministres, d'autres organes du Conseil de l'Europe et diverses instances internationales et nationales.

Le GRECO est aussi chargé de l'organisation, avec la collaboration éventuelle d'un Etat membre ou sur la base de contributions volontaires, des séminaires d'évaluateurs et des conférences des services spécialisés dans la lutte contre la corruption. Ces conférences étaient organisées auparavant par le Groupe multidisciplinaire contre la corruption (GMC). Celui-ci, à l'expiration de son mandat, a demandé expressément au Comité des Ministres que le GRECO continue d'organiser ces événements particulièrement utiles pour l'échange d'information et d'expérience entre services spécialisés anti-corruption. Par ce biais, le GRECO contribue également à mettre en œuvre, entre autres, le Principe Directeur n° 18 de la Résolution (94) 24 en encourageant la recherche sur la corruption.

VIII. Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Conformément à l'article 5 de la *Résolution (96) 36*, le GRECO a établi des relations de travail avec l'APCE : l'APCE est représentée lors des réunions du GRECO. En outre, le Président du GRECO (M. Michel GAUTHIER) a participé à la réunion du Groupe de Travail des Présidents des assemblées législatives sur la contribution des Parlements à la lutte contre la corruption (Paris, février 2001). Le Président M. GAUTHIER a également participé à une audition avec la Commission des Questions Juridiques et des Droits de l'Homme de l'APCE en septembre 2001.

IX. Communication

Le GRECO a également établi des relations de travail avec d'autres organes du Conseil de l'Europe (CDPC, CDCJ, PC-R-EV) ainsi que, dans la mesure permise par le principe de confidentialité de ses réunions et évaluations, avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales (Union européenne, OCDE, OEA, Nations Unies, Transparence Internationale).

En outre, le GRECO a participé à la « Conférence Mondiale Anti-Corruption » à Durban (1998) et Prague (2001), à la « Convention Internationale sur la Fraude » (Londres, 1999 et 2001), au « Forum Global II » (à Bucarest en mars 2000 pour la réunion intermédiaire et à La Haye en mai 2001 pour le « Forum Global II » proprement-dit), à Wilton Park (octobre 2001), au Forum économique de l'OSCE (Prague, 2001), à l'OEA (janvier 2002), à l'Université d'Oxford (2002) et à la Conférence sur la « Corruption et les forces de sécurité » à Garmisch-partenkirchen (2001). De plus, M. Drago KOS (Vice-président du GRECO) représente ce Groupe aux réunions du SPAI (Initiative Anti-corruption du Pacte de Stabilité).

Depuis janvier 2001, le GRECO dispose d'un site web opérationnel répertoriant des ressources importantes sur la lutte contre la corruption, à l'usage tant à la fois des spécialistes que du grand public (<http://www.greco.coe.int>).

X. Calendrier succinct des activités

En 1999, le GRECO a tenu deux réunions plénières, consacrées à des travaux de préparation du 1^{er} cycle : adoption du Règlement Intérieur, élection du Président, du Vice-président et du Bureau, préparation du projet de budget, recrutement du Secrétaire Exécutif, mise en route du premier cycle d'évaluation et adoption du programme d'activités pour 2000.

En 2000, le GRECO a tenu deux réunions plénières au cours desquelles il a adopté le questionnaire du 1^{er} cycle d'évaluation, désigné le premier groupe d'équipes d'évaluation (ci-après les « EEG») pour 2000, fixé les modalités des visites d'évaluation. Il a, par ailleurs, adopté ses trois premiers rapports d'évaluation (Belgique, Slovénie et Slovaquie) et approuvé ses propositions budgétaires pour 2001. Enfin, le GRECO a adopté le Programme d'Activités pour 2001, comprenant un calendrier des visites d'évaluation pour 2001.

En 2001, le GRECO a tenu trois réunions plénières au cours desquelles il a adopté onze rapports d'évaluation (Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Islande, Irlande, Luxembourg, Espagne, Suède et Royaume Uni). Du fait de l'augmentation rapide du nombre de membres, le GRECO a décidé de rallonger la durée du premier cycle. Il a approuvé la composition des EEG, ainsi qu'un format pour les rapports de suivi que devront soumettre les pays qui ont été évalués. Le GRECO a également approuvé un projet de budget pour 2002.

En 2002, le GRECO poursuit ses activités en vue de la finalisation du premier cycle d'évaluation, la définition et le lancement d'un second cycle d'évaluation, et en vue d'améliorer davantage le mécanisme d'évaluation et les procédures du GRECO à la lumière de l'expérience du premier cycle, en particulier du fait de l'augmentation importante du nombre de membres. Quatre rapports supplémentaires ont été adoptés à l'occasion de la 8^{ème} réunion plénière (Lituanie, Allemagne, Roumanie, Pologne). Six autres sont prévues pour la 9^{ème} réunion plénière en mai 2002 (Bulgarie, Grèce, Croatie, Lettonie, Hongrie, Danemark).

XI. Objectifs liés à la continuation du fonctionnement du GRECO

Fondamentalement, le GRECO est un mécanisme d'accompagnement de mise en œuvre des politiques publiques et des instruments juridiques pertinents en matière de corruption et contribue à consolider les réformes dans les Etats membres. La continuation de ses activités est liée à la poursuite des objectifs suivants :

- Compléter le premier cycle d'évaluation en intégrant les nouveaux membres (Etats devenus récemment membres de l'Accord ou qui le deviendront en 2002) dans le processus en les assujettissant rapidement à une évaluation dans le cadre du premier cycle ;
- Examiner les rapports de suivi soumis par les Etats déjà évalués afin de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par le GRECO à leur égard ;
- Définir le cadre du deuxième cycle d'évaluation (notamment en sélectionnant les dispositions plus spécifiques qui en feront l'objet) et commencer l'exercice ;

- Suivre la mise en œuvre des Conventions civile et pénale contre la corruption, à compter de leur entrée en vigueur, ainsi que des recommandations pertinentes, tel que le code de conduite pour les agents publics ;
- Suivre la mise en œuvre des nouveaux instruments en matière de corruption (le protocole additionnel à la Convention en matière pénale sur la corruption d'arbitres et jurés et les règles communes pour la prévention de la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales) ;
- Répondre aux demandes d'avis du Comité des Ministres et d'autres organes du Conseil de l'Europe sur des questions relatives à la lutte contre la corruption ;
- Veiller à ce que les vues du GRECO soient bien représentées dans les instances internationales et autres instances compétentes qui discutent de questions relatives à la lutte contre la corruption, notamment au moment où l'on élabore une convention universelle ;
- Parvenir à une plus grande harmonisation des techniques d'évaluation en organisant des séminaires de formation à l'intention des experts des EEG ;
- En vue de faciliter la réalisation des objectifs du GRECO, créer un réseau entre les autorités des Etats membres qui luttent contre la corruption au niveau national en organisant des conférences pour les services spécialisés au cours desquelles les problèmes présentant un intérêt commun seront examinés ;
- Réaffirmer son rôle en tant que forum international réputé de coopération et d'entraide dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- Promouvoir les instruments du Conseil de l'Europe contre la corruption auprès des citoyens, des praticiens et des autorités des Etats membres et de la Communauté internationale en général ;
- Servir d'instrument du Conseil de l'Europe pour défendre la démocratie, l'Etat de droit, les Droits de l'Homme et le progrès économique et social contre la menace que représente la corruption.

ANNEXE I**LIST OF REPRESENTATIVES IN GRECO /
LISTE DES REPRESENTANTS AU GRECO****ALBANIA / ALBANIE**

Mr Ardian DVORANI (to be officially confirmed)
Director of Codification Department
Ministry of Justice

Ms Rezarta ABDIU (to be officially confirmed)
Adviser of the Minister of State to the Prime Minister
Council of Ministers

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS (Chef de délégation)
Magistrat exerçant la surveillance sur la police fédérale
c/o Cour militaire
Palais de Justice

Mme Claire HUBERTS
Conseiller adjoint
Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme
Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nedžad HADZIMUSIC (Head of delegation)
Director for Political Multilateral Relations and Cooperation
Ministry of Foreign Affairs

Mme Gordana CENIC-JOTANOVIC
Adjointe au Ministre des Finances de la Republika Srpska
Ministère des Finances de la Republika Srpska

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of Delegation)
State Expert
Directorate of Legislation
Ministry of Justice and European Legal Integration

Ms Daniela PETROVA
Expert - International Relations Department
Office of the Prosecutor General of Bulgaria
Palace of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Berislav PAVIŠIĆ (Head of Delegation)
Professor
Faculty of Law

Mr Igor BARAC
Head for Suspicious Transactions and International Cooperation
Ministry of Finance

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU
 Counsel of the Republic
 Law office of the Republic of Cyprus
 Mr George PAPAIOANNOU
 Counsel of the Republic
 Law office of the Republic of Cyprus
 Unit for Combating Money Laundering

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Representatives to be designated / Représentants à désigner

DENMARK / DANEMARK

Mr Poul DAHL JENSEN (Head of Delegation)
 Public Prosecutor
 Public Prosecutor's Office

Mr Flemming DENKER
 Deputy Director
 The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Ülle RAIG
 Legal Adviser
 Penal Law Department
 Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of Delegation)
 Inspector General of the Police
 Ministry of the Interior
 Police Department

Ms Raija TOIVAINEN
 State Prosecutor
 The Office of the Prosecutor General

FRANCE

M. Michel GAUTHIER (**Président du GRECO / President of GRECO**)
 Magistrat Chargé de Mission
 Service des Affaires Européennes et Internationales (SAEI)
 Ministère de la Justice

Mme Claudine JACOB (Chef de Délégation)
 Magistrat
 Chargée de mission auprès du Directeur des Affaires Juridiques
 Ministère des Affaires Etrangères

Mme Pascale LABROUSSE
 Magistrat
 Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
 Ministère de la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Mamuka JGENTI
 Head of Division of the Council of Europe and Human Rights Protection
 Deputy Director of the International Law Department
 Ministry of Foreign Affairs

Substitute:

Mr Theimuraz BAKRADZE
 Director of the International Law Department
 Ministry of Foreign Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Manfred MÖHRENSCHLAGER (Head of Delegation)
 Head of Section
 Bundesministerium der Justiz

Ms Irmelin ARNOLD
 State Prosecutor
 Bundesministerium der Justiz

Substitute:

Mr Fernando SANCHEZ-HERMOSILLA
 Judge at the District Court
 Bundesministerium der Justiz

GREECE / GRECE

Mr Nestor COURAKIS
 Professor of Criminology
 University of Athens

Mr Ioannis ANGELLIS
 Prosecutor of the Court of the First Instance in Athens
 Department of International Relations
 Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of Delegation)
 Legal Adviser
 Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK
 Expert
 Ministry of Interior
 EU Integracios Iroda

ICELAND / ISLANDE

Ms Sigrídur JOSEFSDÓTTIR
 State Prosecutor
 Prosecutor General
 Office of the Prosecutor General

Substitute:

Mr Stefan EIRIKSSON
 Director of Police and Judicial Affairs
 Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Lucinda MacMAHON (Head of Delegation)
Criminal Law Reform Division
Department of Justice
Equality and Law Reform

Ms Geraldine MOORE
Assistant Principal
Law Reform II (Civil Law)
Department of Justice
Equality and Law Reform

LATVIA / LETTONIE

Mr Rudolfs KALNINS (Head of Delegation)
Chief Officer of the Secretariat to the Corruption Prevention
Council of Latvia

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Jurgis JURGELIS (Head of Delegation)
Advisor to the Director General of the State Security Department

Substitute:

Ms Aušra BERNOTIENE
Deputy Director
Department of International Law and European Integration
Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de Délégation)
Procureur d'Etat
Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

M. Jean-Paul FRISING
Procureur d'Etat adjoint
Ministère de la Justice

Substitutes:

Mme Andrée CLEMANG
Conseiller de Direction 1ère Classe
Ministère de la Justice

Mme Claudine KONSBRUCK
Attaché de Gouvernement 1er en rang
Ministère de la Justice

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
Deputy Attorney General
Office of the Attorney General
The Palace

Mr Anthony BORG BARTHET
Attorney General
Office of the Attorney General
The Palace

MOLDOVA

Representatives to be designated / Représentants à désigner

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mrs Iris van den HAUTEN-HINNEN
Ministry of Justice
Directorate General for Law Enforcement

Mr Arthur van DIJK
Head of Financial and Economic Crime Department
Ministry of Justice
Directorate General for Law Enforcement

NORWAY / NORVEGE

Mr Arnt ANGELL
Chief Public Prosecutor
ØKOKRIM
National Authority for Investigation and
Prosecution of Economic and Environmental Crime

Substitute:

Mr Lars STOLTENBERG
Chief Public Prosecutor
ØKOKRIM

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek GARSTKA
Judge
Department of International Co-operation and European Law
Ministry of Justice

Mr Adam WRZOSEK
Chief Specialist
Ministry of Finance
Bureau of Fiscal Documentation (Fiscal Intelligence Service)

PORTUGAL

Mr Gil GALVÃO (HEAD OF DELEGATION)
Director of the Cooperation, European and International Relations Cabinet
Ministry of Justice

SUBSTITUTE:

Mrs Luisa MAIA GONÇALVES
Director of Department
Cooperation, European and International Relations Cabinet
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Nicoleta ILIESCU (Chef de Délégation)
Conseillère du Ministre de la Justice
Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation
Ministère de la Justice

Substitute:

Mrs Alina DOROBANT
Legal Counsellor
Chief of Office

Department for Elaboration of Normative Acts, Studies and Documentation
Ministère de la Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr L'ubomir HANUS (Head of Delegation)
Director of the Department of International Relations and European Integration
Ministry of Interior

Dr Jaroslav PAL'OV
Deputy Director of Bureau of International Police Co-operation
Head of National Central Bureau of INTERPOL

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS (**Vice-President of GRECO / Vice-Président du GRECO**)
State Undersecretary
Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

Mr Roman PRAH
Assistant Director
Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mr Valentin DUEÑAS JIMENEZ (Chef de délégation)
Directeur Général Adjoint pour les Affaires de Justice
A l'Union européenne et les organisations internationales
Ministère de la Justice

Mr Alfredo PASCUAL
Legal Adviser
International Relations Department
Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG (Head of Delegation)
Director of International Affairs
Head of Director – General's Office
Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG
Director
Division of International Affairs
Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCEVSKI (Head of Delegation)
Assistant at the Law Faculty (Criminal Law)
University "St. Cyril and Methodius"

Mme Snezana MOJSOVA
Chef de Division de l'Intégration Européenne et de la Coopération Internationale
Ministère de la Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul STEPHENSON (Head of Delegation)
Head of Corruption and Criminal Policy Section
Home Office, Sentencing and Offences Unit

Substitutes:

Mr Phil MASON
Anti-Corruption Co-ordinator
Department for International Development (DFID)

Ms Stella FRANCOISE
Home Office

Mr Hugh BURNS (to be confirmed)
Head of Civil Law Development Division
Lord Chancellor's Department
Selborne House

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters
US Mission to the European Union

Mr James E. WAGNER
Counsellor of Mission
Narcotics Affairs Section
US Mission to the European Union

Substitutes:
Mr Joseph E. GANGLOFF
Senior Counsel
Office of International Affairs
U.S. Department of Justice

Mr John M. BRANDOLINO
Director for Anticorruption and Governance I
Department of State (INL)

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Nomination awaited / En attente de nomination

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Vincent A. DEGAETANO
Judge
Courts of Justice
Judges' Chambers
The Law Courts
(Malta)

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

M. Daniel FONTANAUD (Président du CDPC)
Chef du Bureau du Droit Pénal Européen et International
Ministère de la Justice
S.A.E.I. Service des Affaires Européennes
(France)

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Prof. Dr Albin ESER
Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law
Abteilung Strafrecht
(Germany)

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mr Gérard PHILIPPS
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

APPENDIX II**List of Evaluators/Liste des Evaluateurs****Prepared in virtue of Article 19, paragraph 4 of GRECO's Statute /
Préparée en vertu de l'article 19 paragraphe 4 du Statut du GRECO****ALBANIA / ALBANIE**

Ms Rezarta ABDIU*
Adviser of the Minister of State to the Prime Minister
Council of Ministers

Mr Ardian DVORANI*
Director of Codification Department
Ministry of Justice

Mr Ardian VISHA
Prosecutor
Director of the Foreign Relations Department
General Prosecutor's Office

Mr Pasho SOKOL
Director of Judicial Organisation Directorate
Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS*
Magistrat exerçant la surveillance sur la police fédérale
c/o Cour militaire
Palais de Justice

M. Jean-Marie LEQUESNE
Commissionnaire Divisionnaire
Police Fédérale
Direction Générale de la Police Judiciaire

M. Daniel FLORE
Conseiller général
Ministère de la justice

M. Philippe ULLMANN
Avocat général auprès la Cour d'appel de Bruxelles
Palais de Justice

M. Philippe DE KOSTER
Chef du Cabinet du Ministre de la Justice
Ministère de la Justice

BOSNIA AND HEZERGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sahbaz DZIHANOVIC
Adjoint au Ministre de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine
Ministère de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Mr Ivan BACAK
Deputy Minister of Interior of the Federation of Bosnia and Herzegovina
Federal Ministry of Interior

Mrs Amra FESTIC
Head of Intelligence Unit

Customs Administration of the Federation of Bosnia and Herzegovina
 Mr Sinisa KARAN
 Deputy Chief of Criminal Department and Chief of Criminal Dept MUP RS
 Ministry of Internal Affairs of Republika Srpska

Mme Gordana CENIC-JOTANOVIC*
 Adjointe au Ministre des Finances de la Republika Srpska
 Ministère des Finances de la Republika Srpska

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV*
 State Expert
 Directorate of Legislation
 Ministry of Justice and European Legal Integration

Mr Dimitar KUMURDJIEV
 Legal Adviser
 Member of the Commission for Protection of Competition

Mrs Irena ANGELOVA
 Head of Section "Legal Protection"
 Directorate of National Security Service
 Ministry of Interior

CROATIA / CROATIE

Mr Igor BARAC*
 Head for Suspicious Transactions and International Cooperation
 Ministry of Finance

Mr Mato BLAZANOVIC
 Criminal Police Officer
 Ministry of Interior

Mr Zdenko KONJIC
 Judge
 County Court in Zagreb

Mme Nada MICANOVIC-PAVELIC
 Conseillère Supérieure
 Ministère de la Justice, de l'Administration et de l'Autonomie Locale
 Ulica Republike Austrije

Mr Ivan PLEVKO
 Deputy District Public Prosecutor
 District Attorneys Office

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU*
 Counsel of the Republic
 Law office of the Republic of Cyprus

Mr George PAPAIOANNOU*
 Counsel of the Republic
 Law office of the Republic of Cyprus

Ms Elena ZACHARIADOU
 Counsel of the Republic
 Law office of the Republic of Cyprus

Mr Charalambos CHARALAMBOUS
Counsel of the Republic
Law office of the Republic of Cyprus

Ms Maria PAPAIOANNOU
Counsel of the Republic
Law office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE
Not yet designated / pas encore désignés

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER*
Deputy Director
The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

Mr Jorn GRAVESEN
Detective Chief Superintendent
The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mr Pavel GONTSHAROV
Public Prosecutor
State Public Prosecutor's Office

Mr Meelis RATASSEPP
Deputy Director of department
Security Police Board

Mrs Ülle RAIG*
Legal adviser
Penal Law Department
Ministry of Justice

Mr Ivar TALLO
Assistant Professor
Eurofaculty lecturer
Dozent extraordinary
Tartu University
Department of Public Administration

FINLAND / FINLANDE

Mr Markku RYMIN
Head of Crime Intelligence Division
National Bureau of Investigation (NBI)

Mr Juha KERÄNEN
Ministerial Counsellor
Ministry of Justice
Internal Affairs

Mr Antti PIHLAJAMÄKI
Chief Public Prosecutor
Public Prosecutor's Office of Turku Administrative District

Mr Pekka KOPONEN
State Prosecutor
Office of the Prosecutor General

Mr Matti Juhani TOLVANEN
Chief Public Prosecutor
Public Prosecutor's Office of Joensuu Administrative District

FRANCE

Mme Marie-Odile BAUR
Procureur de la République adjoint
près le Tribunal de Grande Instance de Troyes

M. Jean-Pierre BUEB
Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption
Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

M. Didier DUVAL
Chef de Division
Sous-Direction des Affaires Economiques et Financières
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Ministère de l'Intérieur

M. Jean-Pierre ZANOTO
Chancellerie
Inspection générale des Services Judiciaires

GEORGIA / GEORGIE

Mr Giorgi BARAMIDZE
Member of Parliament and of the Committee for the Defence Security

Mr Zaal MARGVELASHVILI
Deputy Director of the International Law Department
Ministry of Foreign Affairs

Mr Gia KAVTARADZE
Secretary General
Council of Justice

Mr Vladimir KONSTANTINIDI
Senior Specialist at the Personal Department
Ministry of State Incomes

Mr Irakli KLDIASHVILI
Lawyer
National Bank of Georgia
Legal Department

Mr David CHOCHUA (Réserve)
Head of Department of Struggle against illegal Smuggling
International Drug Trafficking and Organised Crime
Ministry of State Security

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Eberhard SIEGISMUND
Head of Subdivision of Criminal Procedure Law
Ministerialdirigent
Bundesministerium der Justiz

Oberstaatsanwalt Norbert JANSEN
Staatsanwaltschaft Kleve
Zweigstelle Moers

Oberstaatsanwalt Wolfgang SCHMID
Staatsanwaltschaft Stuttgart

Prof. Dr. Hans-Jörg ALBRECHT
Director of the Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law
Abteilung Kriminologie

Mr Claus-Peter HOLZ
Bundeskriminaldirektor
Bundeskriminalamt

GREECE / GRECE

Mr Ioannis ANGELLIS*
Prosecutor of the Court of the First Instance, ATHENS

Mr Charalampos VOURLIOTIS
Vice Prosecutor of the Court of Appeal, ATHENS

Mr Ioannis CHAMILOTHORIS
Judge
Court of Appeal, ATHENS

Mr Panagiotis NIKOLOUDIS
Vice-Attorney
Court of Appeal, ATHENS

Mr Efstratios PAPATHANASOPOULOS
Vice-Attorney
Court of First Instance, CHALKIDA

HUNGARY / HONGRIE

Mr Sandor DUSIK*
Expert
Ministry of Interior
EU Integracios Iroda

Ms Orsolya MERÉNYI
Captain of the Police
National Headquarter of the Police

Mr Endre BÓCZ
(Former) Chief Public Prosecutor of the Metropolitan Prosecution Service

Ms Magdolna HAJDÚ
Public Prosecutor
General Prosecutor's Office

ICELAND / ISLANDE

Mr Tryggvi AXELSSON
Head of Division
Ministry of Industry and Commerce

IRELAND / IRLANDE

Ms Ruth FITZGERALD
Office of the Attorney General
Government Buildings

Mr John BUCKLEY
 Director of Audit
 Comptroller and Auditor General
 Treasury Building, Dublin Castle

Mr Patrick BREHONY
 Super Intendent
 Police (An Garda Síochána)
 National Bureau of Criminal Investigations
 Harcourt Square

Ms Elizabeth HOWLIN
 Office of the Director of Public Prosecutions

LATVIA / LETTONIE

Mr Rudolfs KALNINS*
 Chief Officer of the Secretariat of Corruption Prevention
 Council of Latvia

Mr Gunars KUTRIS
 Deputy State Secretary
 Legislative Affairs
 Ministry of Justice

Mr Gunars BUNDZIS
 Head Prosecutor of International Cooperation Division
 Prosecutor General's Office

Mr Igors SILANT JEVS
 Head of Analytical Unit
 Criminal Police Department of State Police

Ms Veronika KRUMINA
 Judge of Vidzeme District
 Court of Riga

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Jurgis JURGELIS*
 Advisor to the Director General of the State Security Department

Mr Algimantas C EPAS
 Deputy Chief
 Criminological Research Department
 Law Institute of Lithuania
 Teises Institutas

Mr Rolandas TILINDIS
 Prosecutor
 Organised Crime and Corruption
 Investigation Department, Prosecutor General's Office

Mr Ke stutis ZABORSKAS
 Head of Analytical Organisational Division
 Special Investigations Service

Mr Laimonas VASILIAUSKAS
 Senior Commissioner
 Head of International Relations Service (Interpol-Sirene-Europol)
 Lithuanian Criminal Police Bureau

LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FRISING*
 Procureur d'Etat adjoint
 Ministère de la Justice

Mme Jeannine DENNEWALD
 Attachée de justice
 Ministère de la Justice

M. Jeff NEUENS
 Commissaire Divisionnaire adjoint
 Service de Police judiciaire

MALTA / MALTE

Not yet designated / pas encore désignés

MOLDOVA

Not yet designated / pas encore désignés

NETHERLAND / PAYS-BAS

Not yet designated / pas encore désignés

NORWAY / NORVEGE

Mr Arnt ANGELL*
 Chief Public Prosecutor
 ØKOKRIM
 National Authority for Investigation and
 Prosecution of Economic and Environmental Crime

Mr Gunnar FJAERA
 Special Investigator
 ØKOKRIM

Mr Atle ROALDSØY
 Senior Adviser
 Police Department
 Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek GARSTKA*
 Judge
 Department of International Co-operation and European Law
 Ministry of Justice

Mr Jerzy SZYMAN SKI
 Prosecutor
 Organised Crime Bureau
 National Prosecutor's Office
 Ministry of Justice

Mr Adam WRZOSEK*
 Chief Specialist
 Ministry of Finance
 Bureau of Fiscal Documentation
 Fiscal Intelligence Service

Mr Jakub FARINADE
 Head of Unit of Supervision on Investigations
 General Customs Inspectorate

PORTUGAL

Not yet designated / pas encore désignés

ROMANIA / ROUMANIE

M. George BĂLAN
Adjoint du Procureur en Chef de la Section Anti-corruption et Investigation
Parquet Général auprès de la Cour Suprême de Justice

Mme Nicoleta ILIESCU*
Conseillère juridique principale
Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation
Ministère de la Justice

M. Călin Andrei ZAMFIRESCU
Président de l'Union des Avocats de Roumanie

Mr Tudorel STEFAN
Chef du Service de l'Intégration Européenne
Ministère de la Justice

Mr Victor PONTA
Prosecutor
General Prosecutor's Office

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Lt. Peter GARAJ
Senior Specialised Officer
Presidium of Police Force
Criminal and Financial Police
Office of Organised Crime
Dept of Fight against Corruption

Dr Jaroslav PAL'OV*
Deputy Director of Bureau of International Police Cooperation
Head of National Central Bureau of INTERPOL

Mr Vladimir TURAN
Prosecutor
Unit of Fight against Corruption Crime
General Prosecutor's Office

Mr Vladimir KOTULIC
Deputy Director of Department for Foreign Relations and European Integration
Ministry of the Interior

Mr Juraj SMOLEK
Major Teacher
Uniform Police Service
Secondary Police School

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Marko ŠORLI
Judge
Head of Department of International Judicial Co-operation
Supreme Court of Slovenia

Mr Vladimir BALAŽ IC
Senior Judge at the Superior Court
(Civil Department)
Višje sodisc e v Ljubljani

Ms Nastja FRANKO
Circuit State Prosecutor
Circuit State Prosecutor's Office

Mr Kludijo STROLIGO
Director of the Office for Money Laundering Prevention
Ministry of Finance

Mr Drago KOS*
State Undersecretary
Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mr Carlos RAMOS RUBIO
Public Prosecutor
Anticorruption Public Prosecutor Office
Fiscalía del Tribunal Superior de Justicia de Cataluña

Mr Vicente J. GÓNZÁLEZ MOTA
Public Prosecutor
Anticorruption Public Prosecutor Office
Fiscalía Especial para la Represión de los Delitos Económicos relacionados con la corrupción

Mr Salvador VIADA BARDAJÍ
Public Prosecutor
Anticorruption Public Prosecutor Office
Fiscalía Especial para la Represión de los Delitos Económicos relacionados con la corrupción

Mr Juan José LÓPEZ ORTEGA
Magistrate Penal Section
Audiencia Nacional

Mr Antonio VERCHER NOGUERA
Public Prosecutor
Public Prosecutor's Office in the Supreme Court
Fiscalía del Tribunal Supremo

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG*
Director of International Affairs
Head of Director – General's Office
Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG*
Director
Division of International Affairs
Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Mimoza KIKOVSKA
Head of Department for European Integration
Ministry of Justice

M. Stevan CIGARIDOV
Chef de section
Ministère de l'Intérieur
Section de lutte contre la corruption

Mr Nikola Todor VITLAROV
 High Prosecutor
 High Prosecutor's Office
 General M. Apostolski
 STIP

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Roger GASPAR (retired on 31 Mars 2002 / à la retraite le 31 mars 2002)
 Deputy Director General
 Director of National Criminal Intelligence Service (NCIS)

Commander Andy HAYMAN
 Director
 Drugs Directorate and Directorate of Professional Standards
 Metropolitan Police Service

Dr Alastair BROWN
 Scotland's prosecution service
 Policy Group
 Crown Office

Ms Mary WALDRON
 Policy Adviser for corruption
 Crown Prosecution Service
 Headquarters

DCI Jim WARNOCK
 Police officer
 Professional Standards Unit
 National Crime Squad
 Operation Support Unit

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Michael A. DE FEO
 Office of Professional Responsibility, Room 7129
 Federal Bureau of Investigation (FBI) Headquarters

Mr William A. KEEFER
 Assistant Commissioner
 Office of Internal Affairs
 United States Customs Service

Mr Steven E. BUNNELL
 Counsel to the Assistant Attorney General
 Criminal Division
 U.S. Department of Justice, Room 2712

Mr Richard M. ROGERS
 Senior Counsel to the Assistant Attorney General
 Criminal Division
 Department of Justice, Room 2629

Mr Joseph E. GANGLOFF
 Senior Counsel
 Office of International Affairs
 U.S. Department of Justice

* Egalement Représentant au GRECO (cf. liste) / Also Representative in GRECO (cf. list).

ANNEXE III**Aperçu comparatif du financement du GRECO depuis 1999**

- I. Lors de sa **5^{ème} réunion** [GRECO (2001) CS7], du 18 décembre 2001, le Comité statutaire a :
 - approuvé le budget 2002 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2001) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2002 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 1 533 800 et le budget de recettes pour un montant de € 1 533 800.
 - approuvé le budget 2002 Activités reportées et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2001) 5. Il a approuvé, pour l'exercice 2002, le budget des dépenses des activités pour un montant de € 59 700 et le budget de recettes pour un montant de € 59 700.

- II. Lors de sa **4^{ème} réunion** [Greco (2000) CS6], du 18 décembre 2000 le Comité statutaire a :
 - approuvé le budget 2001 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2000) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2001 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 1 178 400 et le budget de recettes pour un montant de € 1 178 400.
 - approuvé le budget 2001 Activités reportées et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (2000) 5. Il a approuvé, pour l'exercice 2001, le budget des dépenses des activités pour un montant de € 60 000 et le budget de recettes pour un montant de € 60 000.

- III. Lors de sa **3^{ème} réunion** [GRECO (1999) CS6], du 14 décembre 1999, le Comité statutaire a :
 - approuvé le budget 2000 de l'Accord Partiel et adopté en conséquence la Résolution GRECO-CS (1999) 4. Il a approuvé, pour l'exercice 2000 le budget des dépenses de fonctionnement un montant de € 985 900 et le budget de recettes pour un montant de € 985 900.